

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

15<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS ANNUEL

MARDI 28 NOVEMBRE 2017 • PARIS



# REDRESSEMENTS FISCAUX

Actualité 2017



MARRIOTT  
PARIS CHAMPS ELYSEES



Conférence animée par d'éminents membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation et par les meilleurs avocats fiscalistes de la place

# MARDI 28 NOVEMBRE 2017

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE

**Olivier FOUQUET**  
Président de section

**Gilles BACHELIER**  
Conseiller d'État

**Benoît BOHNERT**  
Maître des requêtes, Rapporteur public

**Emmanuelle CORTOT-BOUCHER**  
Maître des requêtes, Rapporteur public  
**CONSEIL D'ÉTAT**

**Bernard HATOUX**  
Doyen honoraire  
**COUR DE CASSATION**

## FISCALITÉ DES ENTREPRISES

### Acte anormal de gestion toujours

- Non-compensation des créances et dettes réciproques : quand cela relève-t-il d'une gestion anormale ?
- Facturation ou non de management fees ou de redevances de marques à des filiales françaises ou étrangères ?
- Une rémunération sans contrepartie peut-elle être qualifiée de libéralité alors même que l'opération est portée en comptabilité ?
- Quelles décotes apporter valablement au prix de cession de titres de sociétés non cotées ? Quelle méthode de valorisation retenir ?

### Liberté dans le choix des moyens de financement

- Distributions financées par obligations remboursables en actions
- Rachats de titres financés par endettement
- Est-il abusif de capitaliser une filiale belge bénéficiant d'une déduction au titre d'un intérêt notionnel, en se finançant par emprunt ?
- Quelles conséquences d'une émission de BSA à prix minoré pour la société émettrice ?
- Quelle date d'acquisition fiscale des titres souscrits par compensation avec une créance de compte courant d'associé incorporée au capital ?
- Caractère de dette des obligations convertibles en actions jusqu'à leur conversion
- Une société peut-elle maintenir à son passif un compte courant d'associé après que cet associé a cédé ses parts à un tiers ?

### Intégration fiscale

- Modalités d'aménagement d'une convention d'intégration fiscale
- Comment éviter les écueils de l'amendement Charasse en présence d'un pacte d'actionnaires ?
- Subventions indirectes

### Théorie du risque excessif

- Où en est-on après l'arrêt **Monte di Paschi** ?

## FISCALITÉ INTERNATIONALE

- BEPS, directive ATA : quelles conséquences sur les contrôles ?
- Critères de résidence des sociétés et des personnes physiques
  - Quelles nouveautés cette année ?
  - Quelles armes utilisées par l'administration ?
- Assujettissement à l'impôt et zone franche, quelle application de la retenue à la source 182 B du CGI ?
- Élimination de la double imposition : quelles difficultés demeurent encore ?
- Redressements relatifs aux établissements stables
  - Quels critères retenir ?
  - Comment apprécier la notion d'activité occulte ?
- Prestation de services intragroupe : quels nouveaux pays concernés ? Quelle posture de défense adopter ?
- Quelles ont été les sources de contentieux et quelle pierre d'achoppement en matière de prix de transfert ?
- Quelle utilisation par l'administration des clauses anti-abus sur les problématiques de fiscalité internationale ?
- Traitement des comptabilités étrangères : que faire face à l'indépendance des principes français ?
- Travailleurs transfrontaliers, encore et toujours dans l'œil de l'administration ?

## OPÉRATIONS PATRIMONIALES & IR/ISF

- Apport avec soulte, le contentieux continu
  - Quels sont les autres redressements sur le même thème ?
  - Quelles réponses fructueuses ou non ont déjà été apportées ?
- Quelle qualification d'un apport à une association ? Toujours une libéralité ?
- Quels redressements en matière de donation/cession ?
  - Donation/cession + quasi usufruit : un schéma trop optimisant pour les juges ?
  - Calcul de la plus-value imposable : le nu-proprétaire peut-il déduire les frais d'acquisition supportés par l'usufruitier ?
- Holdings animatrices, une année 2017 marquée par les redressements
  - Les critères de la prépondérance d'activité éligible des pactes Dutreil s'appliquent-ils à la holding animatrice ?
  - Comment la holding peut-elle demeurer animatrice même si elle n'anime pas l'une de ses filiales ?
  - Dans quels cas une holding minoritaire peut-elle être considérée comme participant à la conduite de la politique du groupe dans le cadre d'un pacte d'associé ?
- ISF : quelles nouveautés en matière de redressement avant sa probable suppression ?
- SCI et structuration immobilière : quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale ?

AVEC LES AVOCATS ET EXPERT-COMPTABLE :

**Laurent CHATEL**  
Avocat Associé  
**CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE**

**Jean-François DESBUQUOIS**  
Avocat Associé  
**FIDAL**

**Éric GINTER**  
Avocat Associé  
**ALTITUDE AVOCATS**

**Franck LE MENTEC**  
Avocat Associé  
**COHEN & GRESSER**

**Claude LOPATER**  
Expert-comptable

**Éric MEIER**  
Avocat Associé  
**BAKER & MC KENZIE**

**Thomas PERROT**  
Avocat Associé  
**SKADDEN ARPS SLATE MEAGHER & FLOM**

**Éric QUENTIN**  
Avocat Associé  
**HOCHÉ SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**Pascal SEGUIN & Odile COURJON**  
Avocats Associés  
**TAJ SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

## PROCÉDURES

- Régularité ou non de la réponse aux observations du contribuable délivrée à un tiers ?
- Saisine du supérieur hiérarchique : quand la demander pour éviter la procédure de taxation d'office ?
- Quelles évolutions des visites domiciliaires de l'article L 16B ?
  - Que retenir en pratique des décisions de l'année 2017 ?
  - Quelles erreurs entraînent l'annulation de la procédure ?
  - Quelles évolutions des obligations et devoirs de l'administration ?
- Quelles évolutions de l'usage du droit de communication par l'administration fiscale ?
  - Quelles obligations et quels devoirs de l'administration ?
- Cumul des sanctions fiscales et pénales possible pour les cas de fraude les plus graves ?
- Quelle utilisation des preuves déloyales ?
- Abus de droit : quelle modification de la notion avec les clauses anti-abus spécifiques et générales ?
  - Quelles premières applications par l'administration ?
  - Quelle portée sur les contrôles en cours ?

## CONTRÔLES FISCAUX INFORMATISÉS

- Quelle pratique de l'externalisation des vérifications entreprises ?
  - Quelle nouveauté en matière d'emport de documents et de fichiers des écritures comptables ?
  - Comment anticiper vos risques de contrôles ?
  - Quelle approche du CFI par le vérificateur informatique ?
- Comment réagir en cas de contrôle plus complexe : contrôle inopiné, perquisitions... ?
  - À qui s'imposent ces nouvelles obligations tirées des contentieux naissants ?
  - Quelles principales actions entreprendre afin de mettre la société en conformité et de diminuer le risque de redressement et d'amende ?
- Numérisation des factures : quelles obligations pour les entreprises et comptables ?

## REDRESSEMENTS FISCAUX EN MATIÈRE DE TVA

- Redressements concernant le champ d'application de la TVA
- *Quid* en matière de déductibilité de la TVA ?
  - Holdings et TVA : toujours dans l'œil du cyclone ?
  - La règle de l'affectation et la création de secteurs distincts
- Les établissements stables et la TVA : quels nouveaux contrôles ?
  - Opérations entre siège et succursales : quels droits à déduction ?
  - Les nouvelles tendances dans l'appréhension du lieu de taxation des opérations
- Les régularisations de TVA
  - Côté client
  - Côté fournisseur
- Les promotions commerciales et les gratuités
  - Les programmes de fidélité et les cartes clients
  - Les rabais commerciaux et les avoirs de fin d'année

- Les réductions au consommateur final
- Les gratuités : remise gratuite de biens/prestations gratuites
- Les transactions financières mélangées à des opérations taxables
  - Les services étroitement liés, accessoires ou indissociables d'une autre prestation
  - Les chaînes de transactions et les intermédiaires - le rôle des plateformes.

## FISCALITÉ LOCALE

### Taxe foncière et CFE

- Dernières nouvelles sur la révision cadastrale
  - Rappel de la nouvelle méthode
  - Quels premiers constats à la lecture des avis d'imposition ?
  - Quelles réactions obtenues des services fiscaux aux questions posées ?
  - Quelles sont les contestations les plus fréquemment constatées depuis la réception des avis de taxe foncière début septembre ?
- Pourquoi un lavomatic n'est-il pas un immeuble industriel ?
- Peut-on encore espérer une modification législative pour définir les immeubles industriels au sens de l'article 1499 du CGI ?
- Pourquoi les juridictions acceptent-elles la remise en cause de la suppression de la taxe professionnelle au terme d'une lecture erronée de l'article 1382 11° du CGI exonérant de taxe foncière les installations spécifiques ?

### CVAE

- Le Conseil constitutionnel déclare non conforme à la constitution le mécanisme du taux groupe
- Les dépenses de mécénat ne sont-elles vraiment que des libéralités ?
- Quelles précisions sur la définition des taxes minorant la valeur ajoutée ?
- Quelle appréciation des plus-values réputées normales et courantes au cas des sociétés foncières ?
- Pourquoi l'existence de loyers variables démontre-t-elle l'implication du locataire dans la gestion interdisant ainsi le lissage sur 10 ans ?
- Pourquoi la sous-location de plus de six mois, exclusion faite du loyer principal, implique-t-elle la démonstration de la durée cumulative ?

### Contentieux

- Nouvelles procédures devant les juridictions (article R 611-8-1° du CJA) avec
  - Ordonnance de clôture
  - Ordonnance interdisant les moyens nouveaux
  - Ordonnance exigeant un mémoire récapitulatif
- Rejet implicite et délai raisonnable pour saisir la juridiction, délai pendant lequel l'administration peut émettre un rôle après mutation de côte

## AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :



**Olivier Fouquet**  
Président de Section  
**CONSEIL D'ÉTAT**



**Gilles Bachelier**  
Conseiller d'État  
**CONSEIL D'ÉTAT**



**Benoit Bohnert**  
Maître des requêtes,  
Rapporteur public  
**CONSEIL D'ÉTAT**



**Emmanuelle Cortot-Boucher**  
Maître des requêtes,  
Rapporteur public  
**CONSEIL D'ÉTAT**



**Bernard Hatoux**  
Doyen honoraire  
**COUR DE CASSATION**



**Claude Lopater**  
Expert-comptable,  
co-auteur du *Mémento  
Comptable de 1988*  
à 2014, ancien membre  
du Collège de l'ANC

## AVEC LES AVOCATS :



**Laurent Chatel**  
Avocat Associé  
**CMS BUREAU FRANCIS  
LEFEBVRE**



**Éric Meier**  
Avocat Associé  
**BAKER & MC KENZIE**



**Jean-François Desbuquois**  
Avocat Associé  
**FIDAL**  
Auteur des ouvrages *Pactes  
Dutreil et ISF et droits sociaux*,  
Éditions EFE



**Thomas Perrot**  
Avocat Associé  
**SKADDEN ARPS SLATE  
MEAGHER & FLOM**



**Éric Ginter**  
Avocat Associé  
**ALTITUDE AVOCATS**



**Éric Quentin**  
Avocat Associé  
**HOCHE SOCIÉTÉ D'AVOCATS**



**Odile COURJON**  
Avocat Associé  
**TAJ SOCIÉTÉ D'AVOCATS**



**Pascal Seguin**  
Avocat Associé  
**TAJ SOCIÉTÉ D'AVOCATS**



**Franck Le Mentec**  
Avocat Associé  
**COHEN & GRESSER**



### Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations  
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine  
bmassoutier@efe.fr

 @EfeFiscalité

Pour l'année 2016, le montant des redressements se maintient à la barre historique et symbolique de 20 milliards d'euros. L'administration fiscale, portée par une volonté politique nationale et internationale, est entrée dans une lutte intransigeante contre les pratiques et positions d'optimisation fiscale qu'elle juge contraire à la loi. Toutefois, comme vous le savez si bien, tout n'est pas aussi blanc ou noir. L'administration fiscale prône ainsi une volonté de dialogue et de prévention avec les contribuables mais elle démontre également en pratique sa capacité à transiger pour éviter l'aléa du juge et les décisions de principe...

Ce rendez-vous incontournable de la fin d'année organisé par EFE, qui fêtera cette année son 15<sup>e</sup> anniversaire, est l'occasion unique de dresser de manière la plus exhaustive possible un récapitulatif des principaux chefs de redressement de l'année 2017 et ainsi d'identifier les points de vigilance de l'administration fiscale. Vous échangerez avec les plus grands avocats en la matière sous la présidence du Président Olivier Fouquet, du Doyen Bernard Hatoux, du Président Gilles Bachelier et avec la participation exceptionnelle des membres du Conseil d'État.

#### POUR QUI ?

- Directeurs et responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables
- Avocats et conseils

#### POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires d'éminents membres du Conseil d'État et de la Cour de cassation
- Faire le point et maîtriser les redressements en cours exposés et commentés par des avocats fiscalistes de renom
- Maîtriser l'évolution des contrôles fiscaux et des procédures de redressement de l'administration en matière de fiscalité interne et internationale

#### ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Accueil des participants : 8h30 • Ouverture des débats : 9h00 • Café-Networking  
Déjeuner : 12h30-14h00 • Fin de la journée : 18h30

#### COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme de **tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes** dans leur domaine de compétences
- Cette conférence est conçue sous une forme interactive. Vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- Une **documentation détaillée** reprenant l'ensemble des points débattus au cours de la journée sera remise en début de séance

#### LES ACQUIS :

- **Sécuriser vos pratiques fiscales** et mettre en place vos opérations fiscales sans risque
- Mettre en œuvre **des stratégies fiscales en tenant compte des redressements fiscaux réalisés en 2017**
- Maîtriser **les chefs de redressement les plus sensibles** du moment et anticiper **les risques de rehaussement**



**NEW**



À découvrir également : Le Tax Club by EFE, votre nouveau rendez-vous bimestriel

- 2 heures de conférence sur des sujets au cœur de l'actualité fiscale
- Un moment privilégié d'échange et de partage avec vos pairs et nos meilleurs experts
- Une soirée cocktail dans un cadre convivial

Retrouvez le Tax Club by EFE sur [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



